

Mise en ligne le

- 4 JUIN 2024

Folio N°:



st-maurice de beynost

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-79

**Objet : Permis de
stationnement**

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu la demande de Madame Virginie HOFMAN ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux, il faille délivrer une autorisation d'occuper le domaine public rue des Andrés ;

ARRÊTE :

Article 1:

Bénéficiaire :

La présente autorisation est accordée à Madame Virginie HOFMAN.
Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 :

Autorisation :

Madame Virginie HOFMAN est autorisée à stationner diverses camionnettes d'artisans à partir du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024 de 8h00 du matin et ce jusqu'à 17h00 au 6 rue des Andrés ;

Cette autorisation est soumise au balisage de la voie afin de faciliter et sécuriser les riverains de celle-ci :



Folio N°:

Article 3 :

Durée :

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révoquant. Il rentre en application du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024 de 8h00 du matin et ce jusqu'à 17h00.

Article 4 :

Responsabilité :

Madame Virginie HOFMAN est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

Madame Virginie HOFMAN s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut ils seront mis en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnés suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 :

Notification :

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- Madame Virginie HOFMAN ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mardi 28 mai 2024.

Le Maire

Pierre GOUBET.